

POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

SOMMAIRE

	Pages
I. LE PROGRAMME 113 PAYSAGES, EAU ET BIODIVERSITÉ.....	4
II. LE PROGRAMME 159 EXPERTISE, INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET MÉTÉOROLOGIE	6
III. LE PROGRAMME 181 PRÉVENTION DES RISQUES.....	9
IV. LE PROGRAMME 217 CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES.....	11

La mission *Écologie, développement et mobilités durables* (EDMD) porte des politiques publiques diverses dans les domaines des transports, de l'écologie, de l'énergie et des risques naturels et technologiques. En loi de finances initiale (LFI) pour 2022, elle était dotée de **24,3 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE)** et de **23,7 milliards d'euros en crédits de paiement (CP)**.

Cette mission budgétaire comprend neuf programmes dont quatre sont relatifs aux politiques de l'écologie et de la prévention des risques : le programme 113 *Paysages, eau et biodiversité*, le programme 159 *Expertise, information géographique et météorologie*, le programme 181 *Prévention des risques*, et le programme 217 *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables*. Les crédits alloués à ces programmes en LFI 2022 se sont élevés à **4,69 milliards d'euros en AE** et à **4,73 milliards d'euros en CP**, soit **19,3 % des AE** et **20 % des CP de la mission en LFI 2022**.

PRÉVISION ET EXÉCUTION 2022

(en millions d'euros)

	AE			CP		
	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux de consommation	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux de consommation
Programme 113 <i>Paysages, eau et biodiversité</i>	254,07	316,45	124,55 %	254,08	310,68	122,27 %
Programme 159 <i>Expertise, information géographique et météorologie</i>	471,14	480,25	101,93 %	471,14	479,79	101,84 %
Programme 181 <i>Prévention des risques</i>	1 074,37	1 029,42	95,82 %	1 079,17	1 041,10	96,47 %
Programme 217 <i>Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</i>	2 886,92	2 966,60	102,76 %	2 929,51	3 015,55	102,94 %
Total 4 programmes	4 686,50	4 792,72	102,27 %	4 733,90	4 847,12	102,39 %
Total mission	24 291,35	40 091,77	165,05 %	23 657,28	36 023,49	152,27 %

Source : Commission des finances d'après RAP 2022.

Au total, pour les quatre programmes relatifs aux politiques de l'écologie et de la prévention des risques, **4,79 milliards d'euros en AE** et **4,85 milliards d'euros en CP** ont été consommés, soit plus de **102 % des crédits ouverts en LFI 2022**.

I. LE PROGRAMME 113 PAYSAGES, EAU ET BIODIVERSITÉ

Le programme 113 *Paysages, eau et biodiversité* finance les actions visant à garantir un usage équilibré de l'eau et à préserver les espaces naturels, la biodiversité terrestre et marine, les paysages et les ressources minérales non énergétiques. En loi de finances initiale pour 2022, il était doté de **254 millions d'euros en AE et en CP**.

PRÉVISION ET EXÉCUTION 2022 DU PROGRAMME 113

(en millions d'euros)

	AE			CP		
	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux de consommation	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux de consommation
Action 1 Sites, paysages, publicité	6,54	6,12	93,64 %	6,53	5,36	82,05 %
Action 2 Soutien et contenus	5,39	5,48	101,71 %	5,37	5,18	96,28 %
Action 7 Gestion des milieux et biodiversité	242,14	304,85	125,90 %	242,17	300,14	123,94 %
Total programme 113	254,07	316,45	124,55 %	254,08	310,68	122,27 %

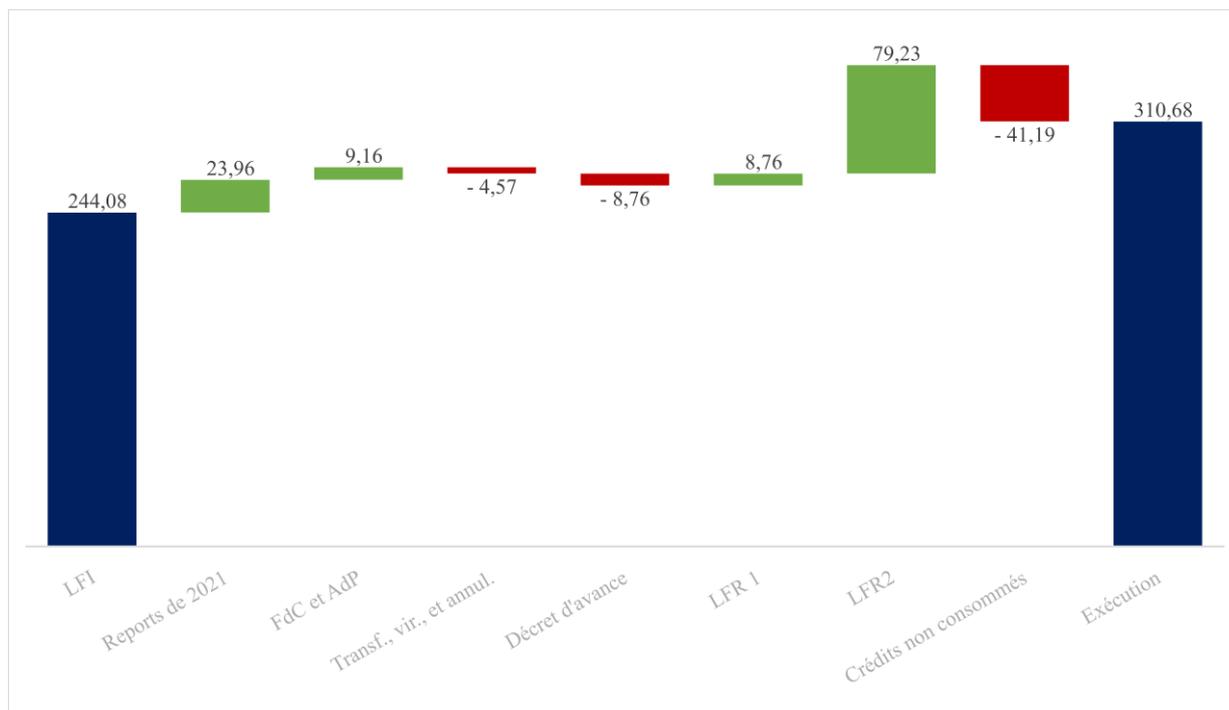
Source : Commission des finances d'après RAP 2022.

En 2022, **316,5 millions d'euros en AE et 310,7 millions d'euros en CP ont été consommés sur le programme 113**, soit un taux de consommation des crédits de **124,55 % en AE et de 122,27 % en CP** par rapport à la prévision en loi de finances initiale.

Le programme 113 *Paysages, eau et biodiversité* a connu, en 2022, plusieurs mouvements de crédits.

DE LA LFI À L'EXÉCUTION

CP en millions d'euros



Source : Commission des finances d'après RAP 2022

- Le programme 113 a bénéficié de **24 millions d'euros en AE et en CP** au titre des reports de l'année 2021 vers l'année 2022.

- **8,2 millions d'euros en AE et 9,2 millions d'euros en CP** de fonds de concours et d'attributions de produits ont été rattachés au programme 113 en cours de gestion.

- Plusieurs décrets de transfert et de virement sont intervenus en cours de gestion pour un **solde de -4,6 millions d'euros en AE et en CP**. Le mouvement entrant le plus important s'élevait à **+1 million d'euros en faveur du plan tourisme** ; le mouvement sortant le plus important, d'un montant de **-3,2 millions d'euros**, était destiné au financement des dépenses de protection du loup en faveur de la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*.

- Le décret d'avance du 7 avril 2022 ⁽¹⁾ a entraîné **l'annulation de 8,76 millions d'euros en AE et en CP sur le programme 150**, afin de financer les dépenses liées au plan de résilience économique et sociale annoncé le 16 mars 2022. Les annulations ont porté sur la réserve de précaution du programme.

- Les crédits du programme 113 ont également été modifiés par les lois de finances rectificatives du 16 août 2022 (LFR 1) ⁽²⁾ et du 1^{er} décembre 2022 (LFR 2) ⁽³⁾.

(1) Décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance

(2) Loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022.

(3) Loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022.

La LFR 1 a ouvert **8,76 millions d'euros en AE et en CP** afin de **reconstituer la réserve de précaution du programme**.

La LFR 2 a procédé à l'ouverture de **83,2 millions d'euros en AE et 79,2 millions d'euros en CP**. En complément du dégel de la réserve de précaution à hauteur de **8,76 millions d'euros**, ces crédits ont été affectés au financement d'actions de mise à niveau des réseaux d'eau, du plan tourisme et de la compensation des dégâts de gibier.

Le solde des ouvertures et des annulations sur le programme s'élève à **110,9 millions d'euros en AE et 107,8 millions en CP**. Le montant total des crédits disponibles au cours de l'année 2022 a été porté à **355 millions d'euros en AE et 351,87 millions d'euros en CP**. Le taux de consommation par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2022 est de **89 % en AE et de 88 % en CP**.

Le présent projet de loi de règlement propose l'**annulation de 12,1 millions d'euros en AE et de 1,7 million d'euros en CP** sur le programme 113 *Paysages, eau et biodiversité*, après que **26,5 millions d'euros en AE et 39,5 millions d'euros en CP** ont fait l'objet d'un report de l'année 2022 vers l'année 2023 ⁽¹⁾.

Enfin, concernant les opérateurs du programme 113 *Paysages, eau et biodiversité*, **aucune compensation des surcoûts liés à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 ⁽²⁾ et à l'augmentation du prix de l'énergie n'est intervenue en cours de gestion 2022**. Dans sa note d'analyse de l'exécution budgétaire 2022 ⁽³⁾, la Cour des comptes relève que « les opérateurs ont absorbés [*ces surcoûts*] par redéploiement interne, y compris sur des crédits d'investissements ». La Cour invite le ministère de la transition écologique à rester vigilant sur les effets collatéraux de la non-compensation de ces surcoûts en 2023, dans la mesure où seul l'Office français de la biodiversité a bénéficié d'une augmentation de sa subvention pour charges de service public en LFI 2023.

II. LE PROGRAMME 159 EXPERTISE, INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET MÉTÉOROLOGIE

Le programme 159 *Expertise, information géographique et météorologie* porte les crédits de financement du commissariat général au développement durable (CGDD) et de trois opérateurs : Météo-France, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). En LFI 2022, le programme 159 était doté de **471 millions d'euros en AE et en CP**.

(1) Arrêtés du 6 février 2023 et du 10 mars 2023 portant report de crédits et arrêté du 20 février 2023 portant report de crédits de fonds de concours.

(2) Décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

(3) Cour des comptes, Analyse de l'exécution budgétaire 2022, Mission Écologie, développement et mobilité durables, avril 2023

PRÉVISION ET EXÉCUTION 2022

(en millions d'euros)

	AE			CP		
	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux de consommation	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux de consommation
Action 10 Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	15,30	17,25	112,74 %	15,30	16,78	109,69 %
Action 11 Études et expertise en matière de développement durable	188,97	188,92	99,98 %	188,97	188,93	99,98 %
Action 12 Information géographique et cartographique	85,58	86,45	101,01 %	85,58	86,45	101,01 %
Action 13 Météorologie	181,30	187,64	103,50 %	181,30	187,64	103,50 %
Total Programme 159	471,14	480,25	101,93 %	471,14	479,79	101,84 %

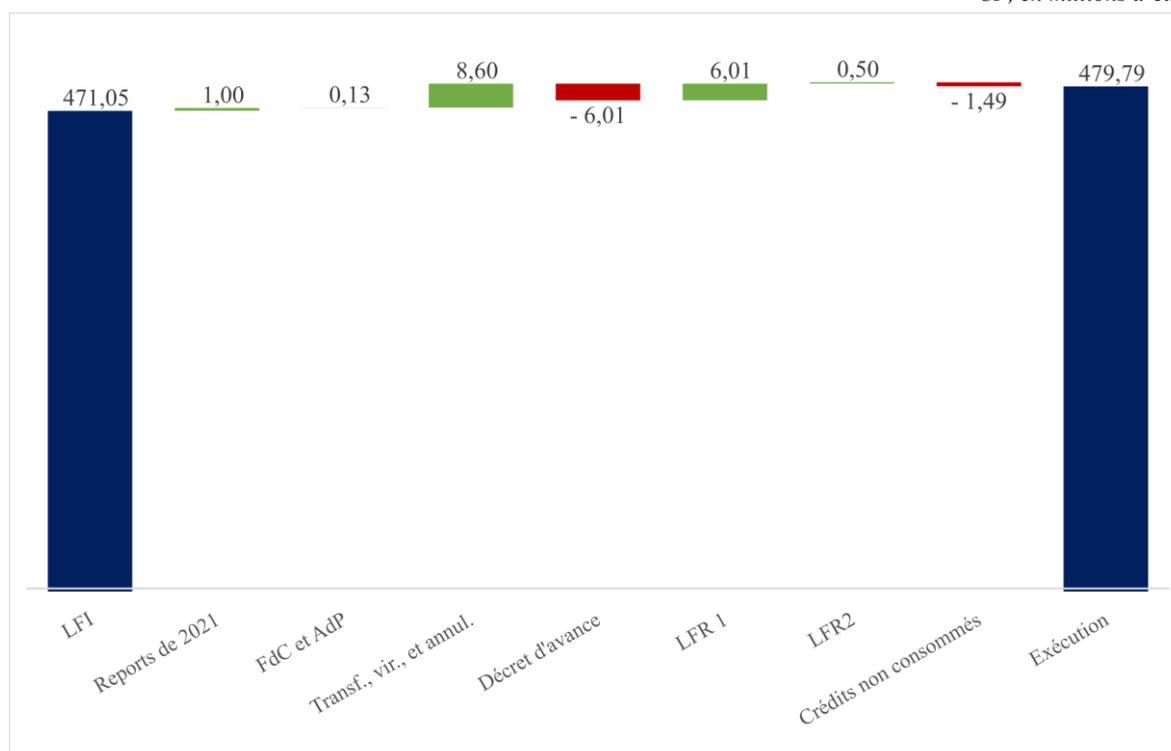
Source : Commission des finances d'après RAP 2022

480,25 millions d'euros en AE et 479,8 millions d'euros en CP ont été consommés sur le programme 159 en 2022. Le taux de consommation des crédits s'établit à **101,9 % en AE et 101,8 % en CP** par rapport aux crédits ouverts en LFI.

Plusieurs mouvements de crédits sont intervenus sur le programme 159 en 2022.

DE LA LFI À L'EXÉCUTION

CP, en millions d'euros



Source : Commission des finances d'après RAP 2022.

- Le programme 159 a bénéficié de **près d'un million d'euros de CP** au titre des reports de l'année 2021 sur l'année 2022.

- **134 700 euros en AE et en CP** de fonds de concours et d'attributions de produits ont été rattachés au programme 159 au cours de l'exécution. Il s'agit de remboursements de prestations réalisées par le CGDD et des recettes de la vente de publications, de documents ou de données produits par le CGDD.

- Plusieurs décrets de transfert et de virement sont intervenus en cours de gestion pour un **solde positif de 9,1 millions d'euros en AE et de 8,6 millions d'euros en CP**. Les plus importants portaient sur le financement d'actions du plan tourisme et le financement du plan national pour des achats durables, et sur la transformation des opérateurs du programme grâce aux crédits du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources humaines » (FAIRH).

- Le décret d'avance du 7 avril 2022 ⁽¹⁾ a entraîné **l'annulation de 6 millions d'euros en AE et en CP** sur la réserve de précaution du programme afin de financer le plan de résilience évoqué *supra*.

- Les crédits du programme 159 ont également été modifiés par les lois de finances rectificatives du 16 août 2022 (LFR 1) ⁽²⁾ et du 1^{er} décembre 2022 (LFR 2) ⁽³⁾.

La LFR 1 a procédé à **l'ouverture de 6 millions d'euros en AE et en CP** afin de reconstituer la réserve de précaution du programme.

La LFR 2 a ouvert **0,5 million d'euros de CP supplémentaires** au titre du plan tourisme pour le CGDD.

Le solde des ouvertures et annulations sur le programme 159 *Expertise, information géographique et météorologie* s'établit à **9,2 millions d'euros en AE et à 10,2 millions d'euros en CP**. Le montant des crédits disponibles en cours d'année 2022 s'élève à **480 millions d'euros en AE et 481 millions d'euros en CP**. Le taux de consommation des crédits par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2022 est de **près de 100 % en AE et en CP**.

Le présent projet de loi de règlement propose **l'annulation de 24 950 euros en AE et de 0,61 euro en CP** sur le programme 159 après que **5 252 euros en AE et 1,5 million d'euros en CP** ont fait l'objet d'un report de l'année 2022 vers l'année 2023 ⁽⁴⁾.

(1) Décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance.

(2) Loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022.

(3) Loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022.

(4) Arrêté du 10 mars 2023 portant report de crédits et arrêté du 20 février 2023 portant report de crédits de fonds de concours.

Enfin, deux des trois opérateurs du programme 159 ont bénéficié d'une **prise en charge partielle par l'État des surcoûts liés à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et à la hausse des coûts de l'énergie**. Météo-France a ainsi reçu une contribution exceptionnelle du programme 217 *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables* à hauteur de **4,2 millions d'euros** ; l'IGN a bénéficié d'une compensation exceptionnelle de **1,3 million d'euros** du programme 159 par redéploiement de crédits du CGDD sur décision du responsable de programme. **Le CEREMA, en revanche, a dû assumer les surcoûts enregistrés sur la gestion 2022.**

III. LE PROGRAMME 181 PRÉVENTION DES RISQUES

Le programme 181 *Prévention des risques* finance l'élaboration et la mise en œuvre les politiques publiques de prévention des risques industriels, miniers et naturels, de lutte contre les pollutions, de sûreté nucléaire et de radioprotection. Il finance également l'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS). En loi de finances initiale pour 2022, le programme 181 était doté de **1,073 milliard d'euros en AE et de 1,079 milliard d'euros en CP.**

PRÉVISION ET EXÉCUTION 2022

En millions d'euros

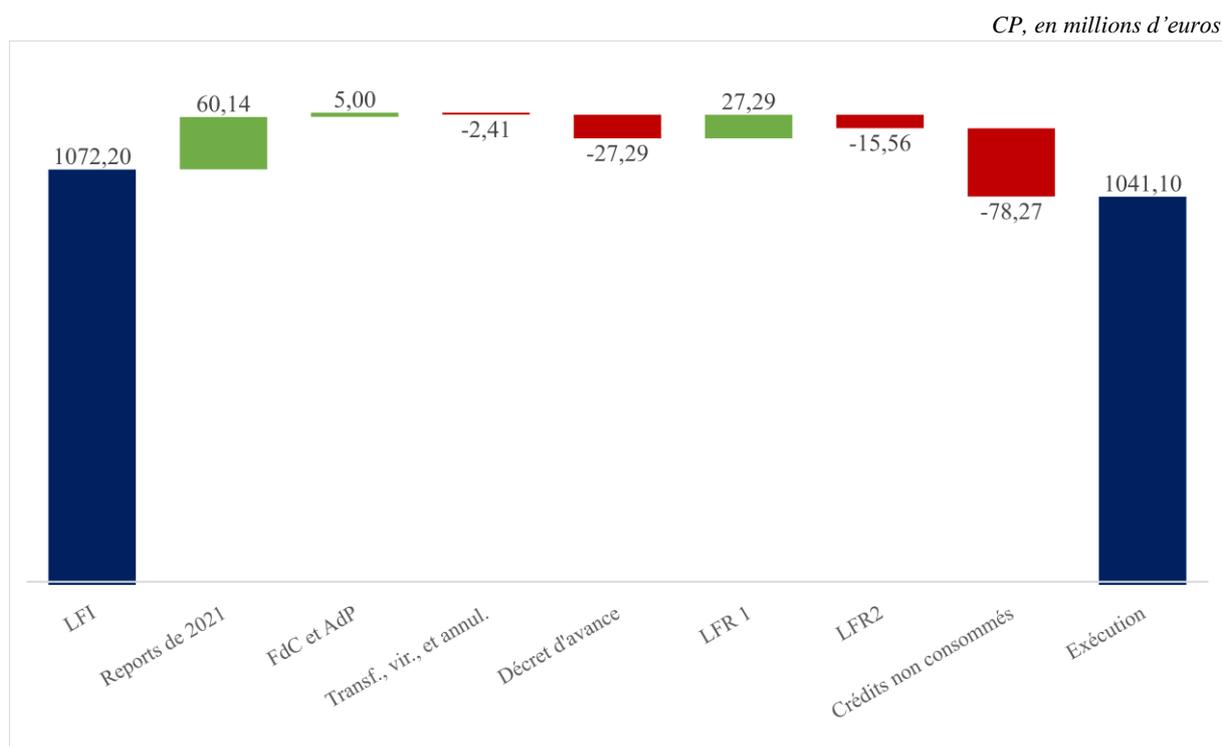
	AE			CP		
	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux de consommation	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux de consommation
Action 1 <i>Prévention des risques technologiques et des pollutions</i>	65,16	55,67	85,44 %	67,10	65,41	97,48 %
Action 9 <i>Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection</i>	63,90	62,30	97,49 %	68,60	65,77	95,88 %
Action 10 <i>Prévention des risques naturels et hydrauliques</i>	41,86	36,55	87,33 %	40,02	36,85	92,09 %
Action 11 <i>Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites</i>	40,28	40,22	99,86 %	40,28	38,50	95,59 %
Action 12 <i>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)</i>	598,35	588,75	98,40 %	598,35	588,76	98,40 %
Action 13 <i>Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)</i>	29,82	30,36	101,80 %	29,82	30,36	101,80 %
Action 14 <i>Fonds de prévention des risques naturels majeurs</i>	235,00	215,56	91,73 %	235,00	215,45	91,68 %
Total programme 181	1 074,37	1 029,42	95,82 %	1 079,17	1 041,10	96,47 %

Source : Commission des finances d'après RAP 2022.

1,029 milliard d'euros en AE et 1,041 milliard d'euros en CP ont été consommés sur le programme 181 en 2022. Le taux de consommation des crédits s'établit à **95,82 % en AE et 96,47 % en CP** par rapport à la LFI 2022.

Plusieurs mouvements de crédits sont intervenus sur le programme 181 *Prévention des risques* en 2022.

DE LA LFI À L'EXÉCUTION



Source : Commission des finances d'après RAP 2022.

- Le programme 181 a bénéficié de **13,4 millions d'euros en AE et de 60 millions d'euros en CP** de reports de l'année 2021 vers l'année 2022.

- **8,4 millions d'euros en AE et 5 millions d'euros en CP** de fonds de concours et d'attributions de produits ont été rattachés au programme 181 en cours de gestion. L'abondement le plus important provient du fonds de concours qui recouvre les participations des collectivités territoriales aux dépenses d'investissement du plan « Loire grandeur nature ».

- Plusieurs décrets de transfert et de virement sont intervenus en cours de gestion pour un solde de **-2,9 millions d'euros en AE et de -2,4 millions d'euros en CP**. Les mouvements sortants les plus importants sont un **transfert de 1,2 million d'euros** vers le programme 218 *Conduite et pilotage des politiques économiques et financières* qui porte les crédits de fonctionnement courant de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et un **virement de 2 millions d'euros** vers le programme 159 *Expertise, information géographique et météorologie* au titre du financement du plan national pour des achats durables.

- Le décret d’avance du 7 avril 2022⁽¹⁾ a entraîné l’annulation de **27,3 millions d’euros en AE et en CP** sur la réserve de précaution afin de financer le plan de résilience économique et sociale déployé suite au déclenchement de la guerre en Ukraine.

- Les crédits du programme 181 ont également été modifiés par les lois de finances rectificatives du 16 août 2022 (LFR 1)⁽²⁾ et du 1^{er} décembre 2022 (LFR 2)⁽³⁾.

La LFR 1 a ouvert 27,3 millions d’euros en AE et en CP sur le programme 181 afin de reconstituer la réserve de précaution du programme.

La LFR 2 a procédé à l’annulation de 15,3 millions d’euros en AE et de 15,6 millions d’euros en CP des crédits résiduels de la réserve de précaution.

Le solde des ouvertures et annulations sur le programme 181 *Prévention des risques* s’établit à **3,7 millions d’euros en AE et à 47,2 millions d’euros en CP**. Le montant des crédits disponibles en cours d’année 2022 s’élève à **1 069 millions d’euros en AE et 1 119 millions d’euros en CP**. Le taux de consommation des crédits par rapport à l’ensemble des crédits ouverts en 2022 est de **96,3 % en AE et de 93 % en CP**.

Le présent projet de loi de règlement propose **l’annulation de 22,7 millions d’euros en AE et de 12,03 millions d’euros en CP** sur le programme 181, après que **17,1 millions d’euros en AE et 66,2 millions d’euros en CP** ont fait l’objet d’un report de l’année 2022 vers l’année 2023⁽⁴⁾.

IV. LE PROGRAMME 217 CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L’ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES

Le programme 217 *Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables* est le programme support du pôle ministériel regroupant le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le ministère de la transition énergétique et le secrétariat d’État chargé de la mer. Il était doté, en LFI 2022, de **2 887 millions d’euros en AE et de 2 929 millions d’euros en CP**.

(1) Décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d’avance.

(2) Loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022.

(3) Loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022.

(4) Arrêtés du 6 février 2023 et du 10 mars 2023 portant report de crédits et arrêté du 20 février 2023 portant report de crédits de fonds de concours.

PRÉVISION ET EXÉCUTION 2022

(en millions d'euros)

	AE			CP		
	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux de consommation	Prévision LFI 2022	Exécution 2022	Taux de consommation
Action 7 <i>Pilotage, support, audit et évaluations</i>	787,21	824,81	104,78 %	827,24	870,68	105,25 %
Action 8 <i>Personnels œuvrant pour les politiques de transport</i>	572,60	592,02	103,39 %	572,60	592,02	103,39 %
Action 9 <i>Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières"</i>	–	0,0003	–	–	0,0003	–
Action 11 <i>Personnels œuvrant pour les politiques du programme "Affaires maritimes"</i>	191,82	201,52	105,06 %	191,82	201,52	105,06 %
Action 13 <i>Personnels œuvrant pour la politique de l'eau et de la biodiversité</i>	266,89	272,29	102,02 %	266,89	272,29	102,02 %
Action 15 <i>Personnels œuvrant pour les politiques du programme Urbanisme, territoires et aménagement de l'habitat</i>	655,63	646,27	98,57 %	655,63	646,27	98,57 %
Action 16 <i>Personnels œuvrant pour la politique de la prévention des risques</i>	255,43	263,04	102,98 %	255,43	263,04	102,98 %
Action 18 <i>Personnels relevant de programmes d'autres ministères</i>	–	5,63	–	–	5,63	–
Action 22 <i>Personnels transférés aux collectivités territoriales</i>	19,56	20,18	103,19 %	19,56	20,18	103,19 %
Action 23 <i>Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat</i>	61,15	66,50	108,76 %	61,15	66,50	108,76 %
Action 25 <i>Commission nationale du débat public</i>	5,53	4,77	86,34 %	5,53	4,40	79,64 %
Action 26 <i>Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)</i>	1,96	1,78	90,66 %	1,96	1,80	91,46 %
Action 27 <i>Commission de régulation de l'énergie (CRE)</i>	18,78	19,33	102,92 %	21,34	22,76	106,64 %
Action 28 <i>Personnels œuvrant dans le domaine de la stratégie et de la connaissance des politiques de transition écologique</i>	50,36	48,45	96,21 %	50,36	48,45	96,21 %
Total programme 217	2 886,92	2 966,60	102,76 %	2 929,51	3 015,55	102,94 %

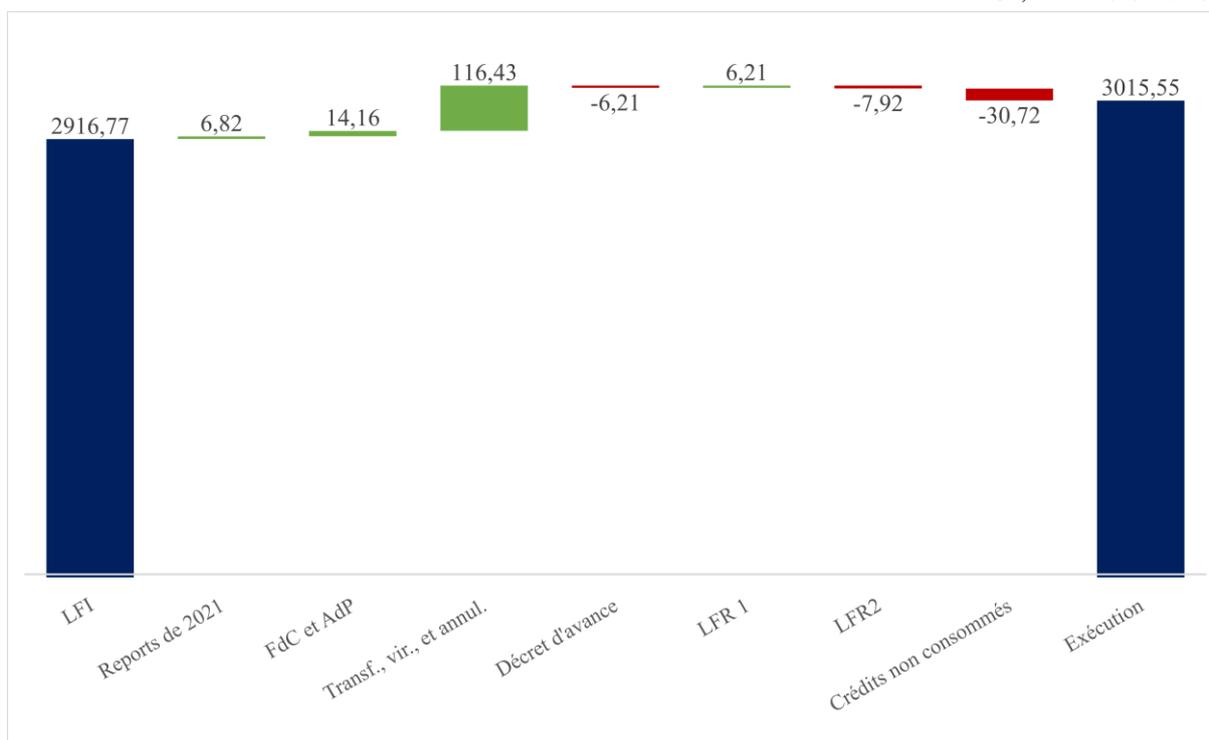
Source : Commission des finances d'après RAP 2022.

En 2022, **2 967 millions d'euros en AE et 3 015 millions d'euros en CP** ont été consommés sur le programme 217. Le taux de consommation des crédits s'établit à **102,76 % en AE et à 102,96 % en CP** par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale.

Le programme 217 *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable* a connu plusieurs mouvements de crédits en 2022.

DE LA LFI À L'EXÉCUTION

CP, en millions d'euros



Source : Commission des finances d'après RAP 2022.

- Le programme 217 a bénéficié de **1,9 million d'euros en AE et de 6,8 millions d'euros en CP** au titre des reports de l'année 2021 vers l'année 2022.

- **14,16 millions d'euros en AE et en CP** de fonds de concours et d'attributions de produits ont été rattachés au programme 217 en cours de gestion 2022.

- Plusieurs mouvements réglementaires (décrets de transfert et de virement, arrêté de répartition pour mesures générales) ont conduit à **l'ouverture nette de 116 millions d'euros en AE et en CP sur le programme 217**. La majeure partie de ce montant résulte de l'arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits ⁽¹⁾ qui a ouvert **12,25 millions d'euros sur le titre 2** afin de financer diverses mesures statutaires et indemnitaires, et de l'arrêté du 6 décembre 2022 ⁽²⁾ qui a ouvert **97,8 millions de crédits de titre 2** notamment pour financer la revalorisation de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique.

- Le décret d'avance du 7 avril 2022 ⁽³⁾ a entraîné **l'annulation de 6,2 millions d'euros en AE et en CP** sur la réserve de précaution du programme.

(1) Arrêtés du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits

(2) Arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition de crédits

(3) Décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance.

• Les crédits du programme 217 ont également été modifiés par les lois de finances rectificatives du 16 août 2022 (LFR 1) ⁽¹⁾ et du 1^{er} décembre 2022 (LFR 2) ⁽²⁾.

La LFR 1 a ouvert 6,2 millions d’euros en AE et en CP sur le programme 217 afin de reconstituer la réserve de précaution.

La LFR 2 a procédé à l’annulation de 7,9 millions d’euros en CP hors titre 2 sur la réserve de précaution.

Le solde des ouvertures et annulations sur le programme 217 *Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables* s’établit à **132,6 millions d’euros en AE et à 129,5 millions d’euros en CP**. Le montant des crédits disponibles en cours d’année 2022 s’élève à **3 007 millions d’euros en AE et à 3 046 millions d’euros en CP**. Le taux de consommation des crédits par rapport à l’ensemble des crédits ouverts en 2022 est de **près de 99 %**.

Le présent projet de loi de règlement procède à **l’annulation de 36,57 millions d’euros en AE et de 24,79 millions d’euros en CP sur le programme 217, après que 3,6 millions d’euros en AE et 5,9 millions d’euros en CP ont fait l’objet d’un report de l’année 2022 vers l’année 2023** ⁽³⁾

Le programme 217 porte la quasi-totalité des crédits de personnel de la mission EDMD, à l’exception des dépenses de personnel de l’ASN qui sont financées par le programme 181.

En LFI 2022, **le plafond d’emplois du programme 217 était fixé à 35 224 ETPT, avec un schéma d’emplois de – 226 ETP**. Le plafond d’emplois exécuté s’établit à **34 888 ETPT, et le schéma d’emplois réalisé à – 314 ETP**. Depuis 2017, **le plafond d’emplois est continuellement sous-consommé et le schéma d’emplois sur-exécuté**. Les ministères de la transition écologique et de la transition énergétique continuent donc à être fortement mis à contribution au titre de la politique des effectifs de l’administration de l’État.

Les rapporteurs spéciaux s’alertent de cette situation. La Cour des comptes a relevé que la réduction des effectifs, qui s’est poursuivie au cours de l’année 2022, a été de plus de 12 % au cours des cinq dernières années. De plus « l’attrition observée n’a été fondée ni sur une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, ni sur une recherche de meilleure adéquation entre les missions et les moyens ». La Cour conclut que ce constat « devrait conduire à engager une réflexion sur la capacité à terme de ces ministères à assumer l’ensemble des missions qui leur sont confiées au vu d’une attrition régulière des effectifs à

(1) Loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022.

(2) Loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022.

(3) Arrêtés du 6 février 2023 et du 10 mars 2023 portant report de crédits et arrêté du 20 février 2023 portant report de crédits de fonds de concours.

l'échelon central et dans les services déconcentrés » ⁽¹⁾ . Les rapporteurs spéciaux se joignent à ces remarques qui, selon eux, doivent être étendues aux emplois rémunérés par les opérateurs de la mission EDMD.

(1) Cour des comptes, *Analyse de l'exécution budgétaire 2022, Mission « Écologie, développement et mobilité durables »*, avril 2023.